



PLAN DE SOBRIETE ENERGÉTIQUE **Hiver 2023 - 2024**

La ville de Vittel a mis en œuvre, dès 2022, un plan d'actions visant à améliorer ses performances énergétiques. De nouvelles mesures de sobriété sont prises en 2023 en vue de réduire la consommation. Le plan de sobriété s'articule autour de 6 axes et invite les habitants à se mobiliser pour limiter collectivement les consommations.



L'éclairage des équipements sportifs, intérieurs et extérieurs, sera autorisé jusqu'à 21h maximum.

Les bâtiments publics ne seront plus éclairés à partir de 22h.

Les luminaires seront éteints de 23h à 5h30 sauf dans les zones vidéo-protégées, pour des raisons de sécurité.

Le périmètre d'installation des illuminations de fin d'année désormais exclusivement constituées de leds, sera réduit à l'hyper centre principalement sur l'axe avenue Bouloumié rue de Verdun - place de Gaulle.

Elles seront allumées de début décembre à début janvier de 17h00 à 23h00.

Réduire le chauffage

Une baisse de température de 1°C

permet de réduire de 7% la consommation.

La température sera limitée dans les bâtiments publics:

- Services, salles, écoles, équipements de loisirs et culturels:
- En période d'occupation : 19°C
- En période d'inoccupation ponctuelle de 48h maximum: abaissement à 16°C.
- En cas d'inutilisation prolongée : mise en position hors gel à 8°C.
- Équipements sportifs :
- · Gymnases: 15°C
- · Autres locaux sportifs (hors piscines) et halle d'athlétisme: 14°C

Les piscines seront fermées du 22 décembre au 11 mars.

Maîtriser la consommation d'eau chaude

Du 22 décembre au 11 mars, dans les installations sportives, l'alimentation en eau chaude sera interrompue, excepté au gymnase Dacoury, où les douches resteront accessibles aux sportifs, licenciés, jusqu'à 21h00.

La température maximale des chauffe-eaux en fonctionnement dans l'ensemble des bâtiments municipaux sera réglée à 55°C.



Les plages d'ouverture seront optimisées en fonction de la fréquentation et des manifestations et rendez-vous programmés.

Les périodes d'occupation ponctuelle seront réduites afin de limiter au maximum le taux d'inoccupation.

Les locations de salles (notamment salle du Moulin) seront temporairement suspendues du 22 décembre au 11 mars.

Investir au profit de la sobriété et de la performance énergétique

Le programme pluriannuel de renouvellement de l'éclairage public en led se poursuivra pour être étendu à l'ensemble des bâtiments administratifs et techniques (lieux communs, bureaux et ateliers).

Un diagnostic précis sur l'état des installations consommant de l'énergie est en cours de réalisation. Il vise à investir sur des actions générant des économies rentables.

Généraliser les bonnes pratiques

Les agents municipaux et habitants sont invités à adopter les bons gestes. Tous seront sensibilisés au travers des messages diffusés sur les écrans leds. Dans les services, un référent sobriété a été nommé pour chaque bâtiment.

Le taux d'occupation des espaces municipaux doit être optimisé au maximum. Chauffer et éclairer une zone pour quelques individus ne sera plus la règle.

Dans la mesure du possible, les créneaux d'utilisation d'un même espace seront mutualisés (plusieurs groupes en même temps).

Une attention particulière sera portée sur le respect des horaires d'occupation, l'extinction généralisée des lumières (intérieur et extérieur) et la fermeture des portes pendant et en fin de séance.

Des actions de sensibilisation seront menées auprès des occupants dans les équipements les plus consommateurs en énergie et en eau.